



Vos droits et services

- A LA UNE -

L'aide exceptionnelle de solidarité versée à partir du 15 septembre

Une aide exceptionnelle de solidarité, dite "prime de rentrée", est versée aux personnes et familles "fortement impactées par l'inflation". Il s'agit d'un versement exceptionnel et unique de 100 euros par foyer, plus 50 euros par enfant à charge. Si vous remplissez les conditions d'accès, vous n'avez aucune démarche à réaliser pour en bénéficier. Elle vous sera versée directement aux dates indiquées.

Si vous ne remplissez aucune des conditions mais que vous percevez la prime d'activité, un versement exceptionnel et complémentaire sera effectué plus tard dans l'année. Le montant et la date de versement vous seront précisés ultérieurement.

[Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?](#)

- PRESTATIONS SOCIALES -

Tout savoir sur les mesures de pouvoir d'achat

Le Gouvernement a annoncé une revalorisation de plusieurs prestations sociales à compter du 1er juillet 2022. Santé, retraite, famille, logement, prime d'activité, RSA, handicap... retrouvez les prestations sociales qui vous concernent.

En raison de la date de l'examen parlementaire de cette loi, ces revalorisations s'appliqueront, pour certaines prestations, non pas sur les paiements de juillet, versés en août mais sur les versements de septembre, avec un effet rétroactif à juillet 2022.

[En savoir plus](#)

- FAMILLE, SANTE -

Congés paternité : des indemnités journalières pour les non-salariés agricoles

Vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole et vous allez être père ou votre épouse ou compagne attend un enfant ? Si vous ne parvenez pas à trouver un remplaçant, vous pouvez bénéficier d'indemnités journalières pendant la durée de votre congé de paternité ou d'accueil de votre enfant.

[En savoir plus](#)

- FAMILLE, DECES -

Un capital versé en cas de décès des salariés et des non-salariés agricoles

Le capital décès est une somme d'argent qui permet d'apporter un secours de première urgence aux personnes que le décès a privé de leur soutien naturel. Il apporte une aide aux familles confrontées au deuil et permet de faire face, notamment, aux frais liés au décès.

Depuis le 1er janvier 2022, le versement du capital décès est ouvert aux proches des non-salariés agricoles (sous certaines conditions) et non plus seulement aux proches des salariés agricoles.

[En savoir plus](#)

- FAMILLE, SANTE -

Victime d'un accident causé par un tiers ? Signalez-le à votre MSA

Si vous ou vos ayants droit êtes victime d'un accident causé par une autre personne, par un objet ou un animal appartenant à quelqu'un d'autre ou d'un accident imputable au mauvais état de la voirie, d'un accident médical..., faites une déclaration auprès de votre MSA.

[En savoir plus sur le RCT](#)

- RSA, POUVOIR D'ACHAT -

Cumuler salaire et RSA

En reprenant un travail, vous cumulez votre salaire et votre RSA puis une prime d'activité prend le relais du RSA. Le RSA étant une étape vers votre retour à l'emploi, vous avez tout à gagner à travailler même quelques heures : vous augmentez vos revenus.

[En savoir plus](#)

C'est le moment

- FAMILLE, SANTE -

Vous cherchez des conseils sur l'alimentation de votre bébé ?

La question du mois : faut-il mettre des matières grasses dans les purées pour bébé ? La réponse en vidéo avec Karine Tarondeau, diététicienne.

Pour davantage de conseils, participez aux P'tits ateliers nutritifs : des ateliers interactifs à distance, gratuits et ouverts à tous, pour tout savoir sur l'alimentation des enfants de 0 à 2 ans.

[Je m'inscris aux P'tits ateliers nutritifs](#)

[Voir la vidéo](#)

Pour la rentrée, signalez-nous tout changement de situation !

Une naissance, un enfant qui quitte le foyer, une cessation d'activité, un congé parental ? Une situation à jour permet de calculer vos droits au plus juste et de faciliter vos demandes d'aides ou de prestations.

[Déclarer un changement de situation](#)

Pratique et facile : toutes vos attestations sont sur Mon espace privé.

Retrouvez sur votre espace privé toutes les attestations dont vous avez besoin : attestations fiscale, de paiement, de droits maladie, de droits RSA...

Rendez-vous sur : Mon espace privé > Mes attestations > Obtenir une attestation

[Voir la vidéo](#)

Ça se passe près de chez vous

Vos élus MSA se mobilisent : découvrez les événements près de chez vous !

Du 1er au 9 octobre, découvrez près de chez vous des événements festifs et ludiques sur le thème de l'alimentation, organisés par vos élus bénévoles. Consultez notre carte interactive et participez à des visites d'exploitations, des cours de cuisine, des animations avec les enfants... #ElusMSAenAction

[Les événements près de chez moi](#)



Vous recherchez un CDI, CDD ? La MSA recrute

Quel que soit votre projet professionnel : contrat à durée déterminée ou indéterminée, la MSA offre une large palette de postes : infirmiers, assistants RH, chargés d'accueil, téléconseillers, gestionnaires recouvrement, ... Découvrez la richesse de nos métiers au travers de [vidéos](#) de nos collaborateurs.

[Retrouvez nos offres sur notre site internet](#)

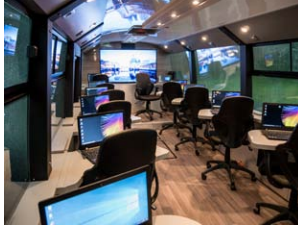


Bus numérique

Automne

Le Bus Numérique a pour vocation d'accompagner les seniors-retraités dans leurs apprentissages au numérique. Il sillonne la région Centre Val de Loire.

[Programmation](#)



Ma retraite j'en profite

6 décembre à 14h00

Un spectacle-forum en chansons avec la Compagnie Vol de Nuit à La Ferté Saint Aubin.
Parce que la vie se réinvente à tout moment !

[Réservation](#)



Semaine bleue

5 octobre à 14h30

Venez partager "Haut les coeurs !" Le spectacle de la bonne humeur par l'association Neztoules à Lignéres

[Inscription](#)



L'équilibre en mouvement

17 Octobre à 14h00 à Rozoy Le Vieil

Réunion d'information sur les Ateliers Equilibre.
Le cycle de 12 séances débutera le 7 novembre.

[Renseignements](#)



La vie + facile



Echangeons en toute sécurité

Avec la messagerie sécurisée, posez directement une question à votre MSA

[Envoyer un message](#)



Indispensable pour la rentrée !

Pour la cantine, les activités, une place en crèche... Votre attestation de quotient familial

[A télécharger](#)



Une ligne dédiée !

Le 02 37 999 999 pour tout renseignement sur vos prestations : santé, famille, retraite, ...

[En savoir plus](#)

Sur votre site msa.fr

[Santé](#) [Retraite](#) [Famille, logement](#) [Prime d'activité, RSA](#)

[Solidarité, handicap, dépendance](#)

[Mon espace privé >](#)

[Nous contacter >](#)



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous. [En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

[Se désinscrire](#)

© MSA 2022